Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_147-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°38

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	52
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Anthony DEBOUARD, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

HABITAT – COMITES REGIONAUX DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT PAYS DE LA LOIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION

La présente délibération a pour objet de désigner la représentation de REDON Agglomération au Comités régional de l'habitat et de l'hébergement Pays de la Loire.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

La programmation annuelle du logement social s'organise au niveau de chaque région, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, appelé CR2H en Pays de la Loire. Présidé par le préfet de région, il se réunit en plénière deux fois par an et rassemble les collectivités compétentes, les bailleurs, divers professionnels et associations en lien avec le logement et l'hébergement.

REDON Agglomération ne siège pas au CR2H des Pays de la Loire. Considérant qu'un tiers du territoire dépend de décisions prises dans le cadre du CR2H des Pays de la Loire, REDON Agglomération souhaite y siéger également.

Monsieur Thierry POULAIN, Vice-président à l'habitat, est proposé pour représenter REDON Agglomération auprès de ces deux instances. Afin de l'assister dans ce travail de représentation, il pourra s'appuyer sur des suppléants :

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_147-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver la représentation de REDON Agglomération :**

Titulaire	Suppléant
Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement des Pays de la Loire	
Thierry POULAIN	Hubert DU PLESSIS

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,

Pierrick LAUNAY

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34